

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 20.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	16 d. au dessus de 0.	54 deg.	27 pou. 9 lig.	Nord.	Soleil.
Midi....	4 d. au dessus	deg.	27 pou. ligne.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h. 29 m.	h. 3 m. 50	42 m.	Dernier quart.	29	

Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e me.

Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}.

PRIX :

18 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 20 juillet 1838.

ALGÉRIE.

A la fin de la session, le gouvernement a demandé aux pays de nouveaux sacrifices pour l'Algérie, et le pays a applaudi. Les chambres ont voté sans trop mauvaise grâce et les crédits supplémentaires et les 25,000 hommes nécessaires pour compléter notre armée. En demandant de pareils sacrifices, le gouvernement a pris l'engagement de défendre largement nos intérêts en Afrique : c'est cette espérance qui a dicté les votes de la chambre des députés. On a dû croire qu'aux incertitudes passées, aux fluctuations sans cesse renaissantes de notre politique, allait succéder un système net et complet ; que nous allions enfin, sous l'administration du maréchal Valée, effacer les stigmates du traité de la Tafna et coloniser sérieusement l'Algérie. Vaines espérances ; la politique timide et cauteleuse qui a fait traiter avec Abd-el-Kader est toujours en honneur ; ce qui le prouve, c'est le rappel en France du général Négrier.

Les services de ce brave militaire sont incontestables. Par son énergie et son activité, il a su réduire Achmet-Bey à l'impuissance, et se faire respecter des Arabes ; il a éludé toutes les tentatives faites pour amener des traités désastreux pour notre conquête et notre gloire ; enfin il a suivi une ligne droite et conforme à l'honneur du pays et de l'armée. Mais au temps où nous vivons, les hommes qui ne suivent que l'inspiration de leur conscience ne sont pas long-temps en faveur. On veut avant tout que la diplomatie tortueuse qui a toujours paralysé nos efforts soit prépondérante. C'est toujours la même lutte, ce sont toujours les mêmes systèmes en présence : l'un, dont le but caché est l'abandon de l'Algérie, demande pour arriver la possession restreinte au littoral ; l'autre, qui veut que l'Algérie soit réellement possession française, se résume dans ces mots : conserver notre conquête, faire reconnaître et valider les faits accomplis.

La nouvelle du rappel en France du général Négrier fera une vive sensation dans l'Algérie ; elle y portera le découragement, si notre armée n'avait l'intime conviction que le système de conservation prévaudra ; mais il arrêtera des efforts qu'on aurait pu tenter, il retardera l'accomplissement de projets utiles à la colonisation.

Nous avons indiqué les motifs qui ont fait rappeler le général Négrier. On les dissimulera sans doute ; on couvrira cet acte impolitique de quelque mensonge officiel ; le pays ne se laissera pas abuser sur ce point. Déjà l'opinion publique était avertie de mésintelligence secrètes qui existaient entre le gouverneur-général et le gouverneur de Constantine ; ces mésintelligence avaient percé, on en connaît la source ; des explications plus positives ne se feront pas attendre. Ce qu'on peut dire tout d'abord, c'est que le général Négrier, par son attitude militaire et toute française, faisait obstacle à des projets de paix avec Achmet-Bey.

M. le maréchal Valée a ajouté une belle page à sa gloire militaire par la prise de Constantine ; il est à craindre qu'il n'en laisse obscurcir l'éclat en se prêtant à des idées désastreuses pour l'avenir de l'Afrique. Son administration, qui jusqu'à présent avait échappé à la critique, commence à donner quelque inquiétude. On voit qu'elle n'a ni la vigueur ni l'habileté que comporte sa situation ; on en

trouvera l'indice dans la note suivante qui nous est adressée d'Alger.

ALGER, le 13 juillet 1838. — Nous ne connaissons pas officiellement les promoteurs, à gages sans doute, du gouvernement actuel d'Alger ; mais, quels qu'ils soient, ils conviendront que c'est une tâche fort difficile à soutenir, que de trouver de bonnes raisons pour justifier des mesures que le bon sens populaire réprouve.

M. le maréchal Valée vient de recevoir à sa table l'ambassadeur d'Abd-el-Kader, et, pour preuve d'un plus grand respect encore pour le sultan, M. de Salles, aide-de-camp et gendre du gouverneur, a escorté ce personnage jusque chez son maître ; l'absence de cet aide-de-camp suspend aussi la prétendue activité de son beau-père qui est privé de son conseiller intime et de l'inventeur de tant de plans qu'on reconnaît ne pouvoir sortir que d'une tête sans expérience.

C'est en vain que les commandants sur des points éloignés, tels que Constantine, mettent la plus grande énergie à assoier notre autorité dans l'étendue de leur commandement ; c'est en vain que M. le général Négrier déploie à Constantine une activité et une vigueur qui obtiendraient les résultats les plus heureux si la pauvre et inintelligente politique de M. le maréchal Valée ne neutralisait pas tout ce que fait ce général. En effet, lorsque ce dernier traite l'ex-bey Achmet comme un rebelle, et qu'au nom de la France il le somme de mettre bas les armes et de cesser une lutte sans objet, M. le maréchal accorde à Alger, comme chargé d'affaire de l'ex-bey de Constantine, son kalifa Ben-Aïssa. Ainsi, sous le prétexte qu'il est en arrangement avec M. le gouverneur, l'ex-bey Achmet se rit des efforts et des menaces de M. le général Négrier, et répand dans tous les pays que lui Achmet va de nouveau régner à Constantine. Ces bruits, auxquels l'habile conduite de notre vieux gouverneur donne beaucoup de consistance dans les provinces encore au pouvoir des Arabes, empêchent les tribus de faire leur soumission, car elles sont toujours en crainte du traitement que leur fera subir le bey lors de son retour au pouvoir.

Le général Négrier se trouve presque dans une position analogue à celle du général Trézel à Oran, avant la rupture du traité Desmichels. Le sentiment de sa dignité comme homme le forcera à se démettre d'un commandement que le gouverneur rend impossible, ou à désobéir aux ordres qu'il en recevra lorsque ces ordres auront pour objet des démarches contraires à l'intérêt et à l'honneur national, c'est-à-dire prescriront une déférence quelconque à l'influence de Ben-Aïssa ou de l'ex-bey Achmet. Au reste, on dit que le gouverneur fait son possible pour dégoûter les généraux sous ses ordres ; il veut n'avoir que des colonels, sur lesquels son ascendant sera plus grand, et que l'espoir d'un avancement prochain rendra plus souples et plus dociles. Il pourra cependant s'en trouver dans le nombre de ceux actuellement en Afrique, qui ne rempliront pas sous ce rapport les vues du gouverneur, ou plutôt de celles de son gendre, aide-de-camp et gouverneur réel.

Dans l'intérêt de la France, nous ne comprenons pas plus la présence de Ben-Aïssa parmi nous que le voyage en France de l'envoyé d'Abd-el-Kader. Vraiment le sultan joue notre vieux gouverneur comme on ne jouerait pas un enfant. A sa barbe, Mouloud-Ben-Aratch passe par Alger, sans que l'idée lui vienne que ce n'était que par lui que l'émir devait avoir des relations avec le roi ; si c'était sous le prétexte de présenter des cadeaux, c'était encore au maréchal à les recevoir, car l'émir ne doit connaître le roi que par son représentant en Afrique ; mais chacun garde sa dignité comme il la comprend, et sous ce rapport Abd-el-Kader, et généralement les Arabes, en ont un instinct parfait, tandis qu'il ne paraît pas que jusqu'ici nos gouverneurs aient su comment s'y prendre avec les Arabes.

Malgré le laborieux accouchement de l'aide-de-camp-gouverneur, dont le cerveau a enfanté l'établissement d'un camp sur la Chiffa, en avant de Béliâ, les Arabes et les Kabyles n'en viennent pas moins assassiner dans le cœur de nos lignes. Si M. le maréchal, ou plutôt son gendre, avait consulté les personnes

qui connaissent ce pays, il aurait su que sous M. le maréchal Clauzel M. le colonel du génie Lemercier avait déjà tenté l'établissement d'un camp sur la Chiffa, et qu'on avait été obligé de le supprimer parce qu'on avait acquis la certitude que ni ce camp ni tous ceux établis dans la plaine ne pouvaient empêcher les incursions des Kabyles des montagnes au sud de Béliâ.

C'est Médéah qu'il faut occuper, ainsi que Milianah, et si on ne le peut actuellement, il faut ne pas dépasser Boufarick, parce que c'est dépenser inutilement de l'argent et compromettre gravement la santé de l'armée.

Les assassinats récents que nous avons à déplorer, la désertion des indigènes favorisée par les agents d'Abd-el-Kader, et la migration dans ses provinces de presque tous les musulmans qui jusqu'ici étaient restés parmi nous, sont un indice suffisant que notre gouvernement d'Alger n'est point encore dans des mains qui sachent le conduire. Nous n'en sommes point encore au temps des Marius ou des Scipions.

Puisqu'il ne plaît point au gouvernement de jeter un coup d'œil favorable sur l'Algérie, attendons tout du temps auquel nul n'oserait se flatter de pouvoir résister. L'inexorable temps amènera un moment où le vœu national se manifestera et triomphera des incertitudes du pouvoir. Alors les trésors que prodigue la nation pour la colonisation seront enfin utilisés sous un chef capable.

On assure que M. Melcion-d'Arc, intendant militaire, sera incessamment remplacé. Il est fâcheux qu'on ait si tard pensé à cette mesure ; car c'est à la première expédition de Constantine que ce fonctionnaire a donné des preuves palpables d'une incapacité complète, preuves qu'il n'a pas démenties jusqu'à ce jour.

Dans un prochain article, nous examinerons la marche de l'administration militaire et son influence dans la question de la colonisation.

On lit dans la Gazette du Midi :

Nous avons dit hier toute notre pensée sur le rappel du général Négrier. Les journaux des fonds secrets ne manqueront pas de crier à l'opposition systématique. Peu nous importe ; ce ne sont pas des injures soldées qui nous feront reculer devant un devoir ; mais pour prouver aux lecteurs de bonne foi que toutes les opinions sont d'accord avec nous sur ce fait, il est bon de mettre sous leurs yeux les paroles du *Toulonnais*, journal tout dévoué au gouvernement, mais qui connaît trop bien tout ce qui se passe en Afrique, pour avoir pu se faire illusion sur les projets dont le ministère est l'exécuteur.

Le rappel du général Négrier est un fait capital qui aura pour double résultat de décourager les officiers-généraux qui ont le désir de faire tout ce qui leur paraît utile au pays, et de préparer l'abandon de la province de Constantine, à la tête de laquelle on replacerait Achmet. On le voit, c'est toujours le même système qui est en vigueur ; on veut toujours nous refouler sur le littoral dans les provinces de Constantine et d'Oran, et garder la plaine de la Mitidja devant Alger ; toujours une occupation onéreuse et sans compensation, afin d'arriver plus tard à un abandon. Que deviennent après cela les phrases sonores du président du conseil, lorsqu'il voulait obtenir des hommes pour augmenter l'effectif général de l'armée et des millions pour l'Algérie ? Avions-nous tort de dire qu'on voulait dégoûter la France par de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent, et la dégoûter de l'Afrique ? N'est-ce pas avec raison que nous disions que tout cela serait gaspillé sans profit, et que nous ne serions pas plus avancés dans un an avec 18 millions et 48,000 hommes, que nous ne l'étions au moment où nous écrivions ces réflexions ?

Si nous voulions énumérer toutes les tracasseries que l'on a suscitées au général Négrier, et qui sont consignées dans les nombreuses lettres que nous avons sous les yeux, et cela au moment où la France applaudissait aux succès obtenus dans la province de Constantine, nos lecteurs verraient combien il est difficile de se rendre utile à son pays dans une telle position. Il ne suffit pas à un général de parcourir dans tous les sens une province d'Afrique, sans tirer, pour ainsi dire, un coup de fusil, d'obtenir la soumission des chefs des principales tribus, de faire payer l'impôt en nature et en argent, de compter des alliés qui fournissent leur contingent dans les expéditions militaires, de faire enfin en six mois ce que tant d'autres généraux n'ont pas fait en huit ans, il faut encore être courtisan

Feuilleton.

ÉTUDES SUR L'ACTION POPULAIRE DANS LE GOUVERNEMENT DE LYON.

(6^{me} article.)

Les haines adroitement suscitées contre les doctrines de l'affranchissement chrétien auraient bien vite éclaté, si les rênes de l'empire n'eussent passé dans des mains fermes et tolérantes. Trajan, associé au trône par Nerva, et bientôt devenu lui-même chef unique de l'état, voulut se rattacher Lugdunum par des bienfaits. Alors s'éleva sur la colline de Fourvières le forum que nos pères ont surnommé l'ouvrage merveilleux, mémorable. Au milieu de ses hauts portiques superposés les uns sur les autres, et soutenant des galeries ornées de statues et de bas-reliefs, l'empereur ouvrait un magnifique asile aux deux institutions qui pouvaient prolonger la vie de Lugdunum : je parle du commerce et de la justice. C'était comprendre noblement la sainte mission du pouvoir. Mais ce n'est pas avec des monuments que l'on peut faire taire les besoins d'un peuple ; l'orgueil d'une ville peut en être flatté, le poids de sa misère ne s'en allègera pas. Et voilà précisément quelle était la position de notre cité. Le principal titre de gloire qui désigne Trajan à notre respect ne fut donc point l'érection du forum, mais bien l'adoption d'Adrien pour fils et successeur à l'empire. Ce dernier sut discerner le mal rongeur de son époque et cicatrifier la plaie ; le luxe avait amolli, apaisé, il ressuscitait l'antique simplicité. Pendant un de ses voyages dans les Gaules, on vit l'empereur se dépouiller de l'appareil des grands, marcher à pied comme un simple soldat, commandant lui-même ses légions, et porter la tête découverte, sans craindre la neige et le froid de nos montagnes, durant un hiver rigoureux.

Les actions des princes portent toujours leurs fruits, et ceux d'entre eux qui veulent faire tourner leur règne au bien public doivent bien se pénétrer d'une vérité : c'est qu'il y a

dans leur entourage, et par suite dans tout le corps constitutif, un besoin d'imitation tel, que l'exemple donné par eux se propage de suite et doit certainement amener les plus favorables révolutions dans la morale publique.

Caligula s'était servi de son influence pour semer partout la corruption et la vénalité ; Adrien, réduisant ses dépenses personnelles, changea les mœurs sous plusieurs rapports, et rendit inutiles ces taxes extraordinaires prélevées sur le peuple pour alimenter le faste des grands. Aussi l'histoire nous rapporte que ce prince tourna l'esprit public vers le culte des choses nobles et utiles ; il protégea de sa vénération les arts, les sciences, l'industrie ; il allégea le fardeau des taxes et impôts sous lequel gémissaient les Gauls, et par conséquent Lugdunum, capitale de la Gaule celtique ; il remit à notre ville des sommes énormes dont elle était redevable au fisc impérial, et de plus il trouva son trésor encore assez riche pour répandre de grandes largesses parmi tous les malheureux qui avaient droit à ses offrandes.

Lorsque les gouvernants sont dignes de l'amour public, c'est un devoir pour tous de leur en transmettre les témoignages. Dès lors, nos pères agirent avec sagesse en offrant à l'empereur une médaille d'or sur laquelle se lisait cette inscription : *Restitutori Gallie* ; mais il y eut bassesse à représenter la Gaule personnifiée sous la figure d'un mendiant, et s'agenouillant devant Adrien pour recevoir l'aumône. Encore une fois, nous nous sommes refusés à consacrer l'injuste domination romaine : Adrien ne donnait pas ; il restituait, avec l'or de l'empire, une portion bien minime de ce que l'empire avait extorqué à la république lugdunaise. Ses bienfaits, quelque abondants qu'ils fussent, ne pouvaient ni réparer le préjudice passé, ni prévenir celui qui devait résulter encore du bouleversement de l'ancien ordre de choses ; et d'ailleurs, alors même que Lugdunum eût dû sa fondation à la puissance romaine, comme corps de peuple, il aurait dû se respecter assez pour ne pas descendre à d'humiliantes supplications vis-à-vis de l'homme couronné. En veillant au bonheur de tous, l'empereur remplissait un devoir, et consultait ses propres intérêts.

Après qu'Adrien eut établi dans Lugdunum les bureaux des trésoriers des provinces et la chambre aux deniers de l'empire, il adopta Antonin Pie, et lui laissa bientôt la couronne. Celui-ci se montra le digne successeur d'Adrien en surveillant la conduite des fermiers et receveurs des finances ; en instituant les contrôleurs des deniers, il gagna l'affection et les adorations de son peuple. Là encore se trouve empreint le cachet de la servitude morale ; de tous les princes justes et prudents les peuples superstitieux et esclaves faisaient des idoles ; ils les regardaient comme des divinités prodiguant au gré de leurs caprices le bien et le mal sur le monde. Les empereurs étaient élevés tellement au-dessus des autres hommes, que nul n'osait les regarder en face. Sous le règne des tyrans, la crainte glaçait les âmes, collait les lèvres et enchaînait la presque universalité des bras ; devant les empereurs équitables, l'amour se faisait culte, les genoux se courbaient, les lèvres s'ouvraient pour adorer. Antonin Pie, Marc Antonin et Lucius Verus eurent des temples ; les habitants de Lugdunum leur en construisirent un au bas de la montagne de Fourvières, sur l'emplacement actuel de la place St-Jean, et lui donnèrent le nom d'autel des Césars.

Ces profanes jongleries du culte païen irritaient la sainte colère des premiers chrétiens de Lugdunum. En eux s'était réfugiée toute la noblesse des sentiments humains ; leur culte, dans toute sa simplicité, ne s'adressait qu'à un Dieu unique et maître de tout ce qui vit sous le soleil. Des adorations prostituées aux princes leur paraissaient un larcin et une souillure ; leur symbole à eux était la justice pauvre, humiliée, opprimée, crucifiée. Comment auraient-ils regardé en silence la déification des représentants d'un pouvoir qui avait condamné Jésus ? Dans les années de paix et de bien-être qui s'étaient écoulées depuis Adrien, le christianisme n'avait pas, il est vrai, conquis un grand nombre de prosélytes ; car le peuple souffrait moins, et les salutaires doctrines ne se répandaient guère que dans les moments de crise, c'est-à-dire lorsque le mal force de recourir au remède, ou lorsque la persécution active et ouverte s'attache

et ne pas déplaire à ses chefs; il faut deviner qu'on traite avec Achmet, et lui laisser reprendre son influence, contrairement à toutes les notions du plus simple bon sens; il faut ne rien faire pour s'établir solidement dans le pays conquis. Si un hakem commet toutes sortes de déprédations et avilit l'autorité qu'il tient de la France, il faut le protéger dans l'exercice de ses fraudes, quand même il n'oserait se présenter en public qu'avec une escorte française; il ne faut pas refuser à un chef arabe de résider à Constantine, quoique sa présence dans cette ville nous prive de la soumission de plus de cinquante chefs de tribus les plus influents. Enfin, disons le mot, pour qu'un général travaille surtout dans l'intérêt de son ambition, il faut qu'il exécute d'une manière passive les ordres du gouvernement, et qu'il devienne l'instrument aveugle de la porte d'une des plus belles conquêtes de la France.

Voilà des paroles bien fortes, mais nous défions tous les journaux ministériels du royaume d'en démentir raisonnablement une seule. Il est certain que les crimes du général Négrier sont d'avoir mis un terme aux rapines du hakem nommé après la conquête, d'avoir voulu empêcher les intrigues de Ben-Aïssa et réclamer contre le séjour de ce jeune homme à Constantine, dont la seule présence rappelait à tous les Arabes que son père fut l'instrument de la tyrannie d'Achmet; enfin, d'avoir marché contre Achmet quand le gouverneur-général ou plutôt le gouvernement n'aspirait qu'à lui rendre sa puissance. Écoutez encore le *Toulonnais*:

Le maréchal Valée est entré dans une fausse voie; Ben-Aïssa a été plus habile que lui, et la supériorité diplomatique des Arabes sur nous est aujourd'hui incontestable. Le maréchal voit bien qu'il fait fausse route, mais il s'est engagé trop avant pour oser reculer. Il n'a jamais osé parler, à ce qu'il paraît, de son projet de traité au général Négrier, dont il connaît la franchise et la loyauté, et dont l'épée se briserait plutôt que de faire une chose contraire à l'intérêt et à l'honneur du pays. Ce projet ne fut en effet soupçonné à Constantine que lorsque Achmet, se voyant serré de près par la colonne mobile, déclara qu'il était d'accord avec le sultan d'Alger. Ce silence du maréchal devait rendre ses ordres inintelligibles et inexécutables. Que serait-il arrivé si, exécutant les ordres au pied de la lettre, le général Négrier fût resté dans Constantine lorsque Achmet s'avançait vers cette ville, prêchant la guerre sainte? Les tribus soumises se voyant abandonnées seraient allées à lui, cherchant à obtenir leur pardon en lui apportant des têtes de chrétiens, et la garnison se serait trouvée bloquée dans la ville et forcée d'en chasser les habitants, ne pouvant les nourrir. Voilà ce que voulaient les Maures d'Alger qui entourent le maréchal. Heureusement il s'est trouvé à Constantine un homme qui a déjoué cet infâme complot, qui a voulu exploiter l'œuvre si bien commencée de l'établissement de notre domination dans la province dont il a le commandement et de sa pacification, et qui a déployé une grande énergie sans attendre de nouveaux ordres d'Alger; il a sauvé la province en agissant contre son propre intérêt, puisqu'en récompense de ses services nous savons qu'il va être remplacé.

Ces derniers mots auraient dû faire comprendre au *Toulonnais* qu'il ne porte pas ses plaintes assez haut, et que ce n'est point le gouverneur-général de l'Algérie qui veut rendre Constantine à Achmet-Bey. Si le traité fait avec celui-ci était rejeté, le général Négrier n'aurait pas perdu son commandement.

Le *Toulonnais* avait prévu que l'argent et les renforts accordés au ministère seraient gaspillés sans résultat; nous l'avions prévu aussi. La chambre a probablement pensé de même; mais nos gouvernants avaient su prendre une telle position que la moindre hésitation à voter les subsides eût immédiatement rejeté sur la chambre l'odieuse d'un abandon que la France ne pardonnera jamais. Il a fallu payer, en se réservant de rendre les ministres responsables du bon emploi des fonds. Cette réserve serait menaçante si le pays avait une véritable représentation; mais, avec des hommes élus par l'influence du gouvernement, peut-on compter sur quelque chose, et ne devons-nous pas craindre que tout ne finisse par une approbation dont la conséquence sera qu'on ne peut rien faire de bon en Algérie et qu'il faut abandonner notre conquête?

Le ministère paraît songer à recueillir tous les fruits du procès et de la condamnation de M. Armand Laity, et à en profiter pour essayer de provoquer de nouveau l'éloignement de la Suisse du prince Napoléon.

On a vu combien il s'est donné de peine pour faire constater que le jeune prince n'avait pas abandonné ses rêves ambitieux, et qu'il avait suscité la publication de la brochure incriminée. Maintenant on dit que M. Molé vient de rédiger une note adressée à la diète helvétique pour réclamer l'expulsion des cantons suisses d'un proscrit qui ne s'obstine à demeurer si près des frontières de France que dans le seul but de continuer ses conspirations.

Cette note est, dit-on, fort longue et fort menaçante. M. Molé s'est assuré qu'elle serait appuyée à Lucerne par les représentants de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, et il annonce de nouveau qu'il sera forcé d'adopter des mesures coercitives, si le gouvernement des cantons refuse de faire droit aux réclamations de la France.

Nous ne savons pas encore ce que la diète répondra à la

note hautaine du ministère français; mais il est très-probable que rien ne lui sera accordé. Les dernières lettres de la Suisse nous portent que l'on s'attendait en effet à quelque mesure de ce genre de la part de la France, mais on était bien décidé à résister cette fois à toutes les exigences de M. Molé.

La presse des départements commence à ressentir les effets du nouveau système ministériel. Non content de la poursuite exercée contre le *Temps*, le cabinet fait attaquer également pour contravention les journaux de province qui ont reproduit en tout ou en partie dans son esprit ou dans sa lettre l'article inoffensif qui a déterminé la première poursuite. On jugera si la loi n'était pas suffisamment vengée par la punition du premier coupable, et si l'on n'a pas dans cette simultanéité d'accusations quelque chose qui ressemble à la fois à de l'acharnement et à un calcul. Aujourd'hui trois journaux de l'opposition départementale, la *Feuille de Cambrai*, le *Progrès d'Arras*, le *Libéral de Douai*, annoncent qu'ils sont traduits pour contravention devant la police correctionnelle de leur ressort. Se rappellerait-on que le *Progrès* est sorti toujours victorieux des luttes nombreuses qu'il a eu à soutenir devant le jury? La rancune ministérielle aurait-elle gardé mémoire d'un procès en diffamation intenté au *Libéral* par M. Martin (du Nord), par suite du rôle que ce journal lui avait prêté dans l'affaire Kessner dont le député de Douai fut comme on sait le rapporteur. Espérerait-on voir effacer par la police correctionnelle les cicatrices des blessures faites par le jury? Il est fort possible, fort désirable surtout que ces hypothèses ne soient pas fondées. Mais n'y a-t-il pas motif à les exprimer en présence d'un cabinet qui ne se montre guère inspiré que par de petits intérêts et de petites passions? (Le Commerce.)

Le *Progrès* du Pas-de-Calais est poursuivi pour avoir reproduit en substance l'article qui a amené le *Temps* sur les bancs de la police correctionnelle.

Nous espérons que cette poursuite n'aura aucun résultat fâcheux, car il est arrivé que plusieurs journaux de départements, et, entre autres, plusieurs journaux ministériels, ont également reproduit l'article condamné. Le ministère public reculera sans doute devant un aussi grand nombre de poursuites, et, d'un autre côté, comment choisir entre des personnes coupables au même degré? (Le Bon Sens.)

On mande de Toulon, 14 juillet:

« Le maréchal-de-camp Guingret, qui doit partir demain sur le bateau à vapeur le *Cerbère* pour aller remplacer à Constantine le général Négrier, a fait ce matin ses adieux aux troupes de la garnison qu'il avait réunies pour les passer en revue. 150 militaires isolés doivent prendre passage sur l'*Agate*, et 150 sur le *Cerbère*, pour être transportés en Afrique.

« Un marin du brick la *Comète*, auquel on a fait subir hier la peine de la cale, a été retiré mourant au troisième coup et transporté à l'hôpital. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON.

Audience du 17 juillet.

LE PREMIER OUVRIER DU MONDE SOUS LA SURVEILLANCE DE LA HAUTE POLICE.

Tissier est un vieillard de 60 ans, qui a conservé toute la vivacité d'un jeune homme; sa figure est pâle, son front dépourvu de cheveux, et son nez orné d'une large paire de lunettes. La plainte lui reproche d'avoir enfreint le ban de surveillance auquel il était soumis en qualité de réclusionnaire libéré.

M. le président: Vous étiez placé sous la surveillance de la haute police, et vous avez rompu votre ban? — Tissier: Moi, M. le président! je n'ai pas connaissance de ça.

M. le président: Vous avez été condamné en 1813 à cinq ans de réclusion, et par conséquent astreint à la surveillance perpétuelle. — Tissier: Erreur, M. le président; j'en ai été condamné qu'à 10 ans de surveillance. Vous le voyez sur mon jugement. Je veux mon jugement; la loi m'accorde le droit de l'avoir, n'est-ce pas, M. le président? Et vous verrez combien il est honorable pour moi!

M. le président: La réclusion emporte de plein droit la surveillance perpétuelle. — Tissier: Je veux mon jugement; je le veux, j'en ai le droit. Je n'ai eu que 10 ans de surveillance; et mes talents en sont cause, car je suis le premier mécanicien du monde, et je puis le prouver.

M. l'avocat du roi: On ne peut pas vous croire, car vous avez été condamné pour vol à la réclusion. — Le prévenu à ces mots fait un bond vers le fauteuil du procureur du roi, gesticule avec violence, et s'écrie: Pour vol, jamais! Le vol et le men-

religieuse et sociale s'opéraient dans l'ombre: ils connaissaient les assemblées de la société nouvelle qui, loin des regards ennemis et impies, se tenaient au milieu des forêts du Delta lyonnais, à peu près vers l'endroit où fut construite depuis l'église des martyrs (église St-Nizier). Et comme l'hypocrite fanatisme pousse à la calomnie, les prêtres du paganisme soufflaient leur haine dans toutes les classes. Ils enlaçaient les grands et la populace dans leur parti, en renouvelant sans cesse leurs tauroboles, leurs somptueux sacrifices; ils flattaient chez tous l'ardente soif des spectacles publics, et pour les irriter contre les chrétiens, ils formulaient des accusations d'autant plus mortelles qu'elles étaient plus vagues.

« Les sectateurs de Jésus, disaient-ils, sont des hommes de ténèbres; de sauvages serments, de criminelles initiations les lient entre eux. Enfants proscrits de la Judée, ils se souillent comme leurs frères de toutes les cruautés. Mille imprécations contre les empereurs, mille insultes aux dieux de l'état, sont proférées dans leurs assemblées incestueuses; ces barbares immolent des enfants et boivent le sang de leurs victimes. Quelle autre preuve faut-il de tous ces crimes, que le soin des chrétiens à cacher leurs sanglants mystères? S'ils n'outraient pas les lois de la nature, s'ils ne craignaient pas l'indignation publique et la vindicte des lois, ne se réuniraient-ils pas au grand jour? »

Les chrétiens ne pouvaient opposer que des dénégations à ces cris de la haine. De tout temps, les premiers prédicateurs de la vérité ont été forcés de fuir l'œil de la loi. Les progrès de la raison publique s'étendent d'abord sous terre comme les racines de l'arbre; un soleil trop vif dès le principe les tuerait. C'est ainsi que les révolutions sérieuses, surtout dans l'ordre politique, ont toujours été préparées et mûries dans l'ombre. Les puissances le savent bien, car toujours les mêmes calomnies se sont attachées à détruire ces moyens, qui peut-être hier leur paraissaient sacrés.

Mais passons. Pour un jour la politique païenne de Lugdunum triompha. Vainement Marc-Aurèle, par un édit solennel, ordonne de ne point inquiéter les chrétiens; vainement il veut

songer sont choses que je déteste amplement. Qu'on me donne donc mon jugement; la loi m'accorde le droit de le voir; il y a ma place!...

Il prend alors au milieu d'un tas de papiers qu'il a apportés à l'audience une feuille écrite de sa main, et il se met à lire d'un ton rapide une espèce de défense, où il raconte les merveilles opérées par ses mains dans les arts mécaniques, les secrets qu'il a reçus d'un célèbre mécanicien, son ami, arrêté comme premier agent secret de Georges, roi d'Angleterre, par un agent secret de l'empereur, etc.

Il finit par reconnaître qu'ayant demeuré long-temps à la Guillotière, il a reçu, il y a deux ans, St-Etienne pour résidence. Le tribunal, ayant égard à son état mental, le condamne à 15 jours de prison.

LES DEUX FILOUS.

Dans l'affaire suivante, il s'agissait d'une association formée entre deux individus, l'un de douze ans et l'autre de quatorze; l'actif, qui ne consistait dans le principe que dans les éventualités de l'avenir, devait se composer des produits de leur travail, de leurs commissions, de leurs industries diverses, y compris celle du vol.

Comme on le voit, elle n'avait pas, grâce au zèle de MM. de la police, des éléments d'éternelle durée.

M. Cibbon, à l'audience, raconte qu'ayant acheté des fleurs sur la place de Bellecour, il les avait fait porter dans son domicile, rue St-Joseph, par les deux prévenus qui lui avaient offert leurs services, et qu'ils lui avaient volé un couvert d'argent qui se trouvait encore sur la table, parce qu'on sortait de déjeuner.

M. le président, à Bernard, le plus jeune: Que faisiez-vous sur la place Bellecour? vous étiez donc sans ouvrage?

Bernard: J'avais bien de l'ouvrage, mais depuis quelque temps j'avais quitté mes parents parce qu'ils voulaient me battre.

M. le président: Que faisiez-vous pour vivre?

Bernard: Je m'étais joint à Macrosse qui a quitté aussi ses parents; nous mettions en commun tout ce que nous pouvions gagner: le jour, nous faisons toutes sortes de choses, et le soir, nous allons coucher, comme les nuits sont belles, dans les prés, dans les bateaux, au premier endroit venu.

M. le président: N'est-ce pas vous qui avez volé un couvert d'argent chez M. Cibbon?

Bernard: Non, M. le président, bien sûr! j'en lève les deux mains.

M. le président: C'est donc vous, Macrosse, qui l'avez volé? d'ailleurs, on l'a trouvé sur vous.

Macrosse: Oui, on l'a trouvé sur moi, c'est vrai, mais c'est lui qui l'a pris; et comme il n'avait point de poches, il l'a jeté rue du Péral: je n'ai fait que le ramasser.

Bernard: Il parle tout à rebours, ne l'écontez pas; je me couche là si c'est vrai. C'est bien lui qui l'a pris comme il a déjà pris à la Guillotière un couteau et des ciseaux.

Macrosse: Oh! je les ai trouvés sur un fumier.

M. le président, à Bernard: Comment savez-vous qu'il les a pris? L'avez-vous vu?

Bernard: Non, mais il m'a dit: Attends-moi là un moment, et il est entré dans une maison.

M. le président: Vous savez donc que là où il entre il va pour voler?

Le tribunal déclare que le vol est constant, mais qu'il n'est pas constant que les auteurs aient agi avec discernement. En conséquence, il les acquitte; mais il ordonne qu'ils seront renfermés dans la maison de correction, Macrosse pendant trois ans, et Bernard pendant quatre ans.

Les deux jeunes associés versent d'abondantes larmes.

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur, Je viens de lire dans votre estimable journal du 15 courant un article concernant l'éducation des vers à soie en plein air. Le moyen n'est pas tout-à-fait nouveau ni douteux; en 1822, 23 et 24, pendant la belle saison, j'habitais aux environs de Villefranche une campagne où l'on élevait cet intéressant insecte; l'idée me vint de faire cet essai. Voici comment je fis:

Je prenais les vers écloso depuis huit à quinze jours, suivant que le temps paraissait tourné au beau; j'en plaçais sur chaque arbre autant que je présumais qu'il en pourrait nourrir; je choisis-ais de préférence les mûriers touffus et bien garnis en feuilles; j'en plaçais indistinctement sur ceux appelés mûriers d'Italie et de pays, blancs et noirs. Le résultat fut pendant les trois années à peu près le même, c'est-à-dire que la moitié environ est arrivée en parfaite maturité. Les cocons beaux et fermes valaient mieux que les autres; un septième environ périssait et tombait de l'arbre, le reste disparaissait sans que j'aie pu m'en rendre compte. J'attribuais cette disparition aux oiseaux et aux insectes qui en sont très-friands. Je suis bien sûr qu'il n'en tombait de l'arbre pas plus que ce que je viens de dire, car tous les jours je les visitais plusieurs fois, et lorsqu'il pleuvait beaucoup je les trouvais toujours à l'abri d'une feuille ou d'une branche de l'arbre; bien peu tombaient en vie, mais ceux que je trouvais dans cet état, je les remplaçais sur l'arbre, et aussitôt ils se mettaient à manger avec beaucoup d'appétit.

que l'on punisse du dernier supplice ceux qui les accusaient de professer le christianisme. Sous le règne même de cet empereur, une persécution sanguinaire s'ouvre contre les chrétiens; ceux-ci devront payer de leur sang les idoles probablement renversées en secret par les bourreaux eux-mêmes.

Je ne dirai pas l'histoire de la persécution lyonnaise: une lettre écrite aux chrétiens d'Asie par leurs frères de Lugdunum et de Vienne mentionne les noms de 48 martyrs. Des historiens postérieurs rapportent la courageuse mort de quelques victimes; ce qu'il nous importe de savoir, à nous, c'est que le lieu choisi pour le supplice des hommes libres fut précisément l'amphithéâtre de l'autel d'Auguste et de Rome, élevé par leurs pères en gage de leur servitude; c'est encore que tous les martyrs montraient une inébranlable vertu, une indépendance admirable de pensées au milieu des supplices. Quelques chrétiens faiblirent, il est vrai, mais plus tard ils revinrent se jeter dans les bras des persécuteurs; d'autres, laissés libres d'abord, l'exhortaient, au travers de la foule, à bien mourir. L'admiration, l'enthousiasme enfantait des miracles de force. Tous, enfants, des idoles et des bourreaux; des hommes de science et de foi, à moitié consumés, prêchaient le peuple et l'exhortaient à s'arracher de cette terre d'iniquité, de larmes et d'esclavage. Enfin, tir de cette terre d'iniquité, de larmes et d'esclavage, les Romains géaient encore les supplices des premiers convertis, les Romains achevèrent leur œuvre, réduisirent en cendres les assemblées des martyrs, et pour qu'elles ne pussent pas servir de nouvelle semence, au mépris des lois reçues, ils les abandonnèrent aux flots du Rhône.

Vaines précautions! la vérité ne meurt pas, les persécutions ravivent les hommes et les choses. Partout déjà s'agitent des milliers de prosélytes. Ce triomphe passager sera mortel à la vieille législation. Les doctrines de la dignité chrétienne sont sœurs de la liberté. Les rangs de leurs disciples, éclaircis par le martyre, sont bien vite remplis et doublés.

(La suite à un prochain numéro.)

aux apôtres d'un nouveau dogme social; mais cependant le zèle de Pothin, évêque de Lugdunum, disciple de Jean et prêtre de l'amour humain, l'ardeur des néophytes et les religieuses persusions des femmes chrétiennes avaient grossi le troupeau des fidèles au milieu de notre ville païenne. Les chrétiens étaient véritablement alors les dépositaires de la dignité humaine, les consolateurs du pauvre, l'appui du faible, les restaurateurs des grands principes de l'égalité oubliée ou détruite; ils mettaient en commun, aux pieds du pasteur, et leurs richesses et leurs misères; ils ne reconnaissaient entre eux d'autre supériorité que celle des lumières et des vertus; ils s'encourageaient à souffrir en silence, comme leur maître, les vexations appuyées par la force; ils n'élargissaient leurs rangs que par la douceur; ils pensaient que l'humanité pervertie était bonne cependant dans son principe et viendrait à eux sincèrement, du moment où elle reconnaîtrait la sincérité de leur cause; ils étaient patients, parce qu'ils avaient foi dans la justice et la stabilité de leurs doctrines; ils ne fulminaient contre les abus des idoles que par leurs prédications; ils professaient l'association théorique et pratique; ils conviaient à leur banquet la grande famille des peuples, tous frères devant Dieu. Et leur voix était entendue, car Vienne avait éteint dans le christianisme ses vieilles haines contre Lugdunum; les chrétiens viennois ne formaient plus qu'un seul corps avec les chrétiens lyonnais. Voilà l'œuvre d'une fraternelle propagande; voilà comment, sans s'endormir sur la paix de quelques jours heureux, nos chrétiens travaillaient déjà pour se tenir prêts au moment de l'épreuve; voilà comment ils semaient partout des germes d'un progrès éternel, afin de n'être point noyés tout entiers dans le sang des persécutions. Pourquoi le peuple a-t-il plus tard laissé le christianisme, cette arme libératrice, se tourner contre lui en instrument d'ambitieuse tyrannie? Le passé se dresse souvent en accusateur et en conseiller, écoutons-le donc.

Les conquêtes du christianisme dans les classes généreuses et populaires ne pouvaient échapper aux regards jaloux des ministres païens. Ces hommes savaient très-bien qu'une réforme

résumé, et sans entrer dans d'autres détails, je suis bien convaincu que l'on peut parfaitement soigner et élever le ver à soie en plein air, et le résultat n'en sera pas plus mauvais; la soie sera meilleure et l'on y aura une économie des 3/5èmes dans les frais d'exploitation. Monsieur le rédacteur, tout l'intérêt que votre estimable connaissance au bien-être et à la prospérité de notre pays, j'espère que vous voudrez bien donner place à ces quelques lignes. SADBOT.

BEAUCAIRE, 12 juillet. — La plupart des magasins sont ouverts; il y a abondance de marchandises, et il se fait des affaires. On se persuade généralement que la foire sera bonne. Dieu le veuille, dans l'intérêt de toutes les branches industrielles!

La police de la ville laisse beaucoup à désirer. Dès l'arrivée du bateau à vapeur, une nuée de porte-faix l'envahit et s'empare des bagages des voyageurs, souvent contre la volonté de ceux-ci, quoique plusieurs gendarmes et un piquet d'infanterie se trouvent sur les lieux.

Plusieurs quartiers de la ville sont loin d'offrir toute la propreté qu'on serait en droit d'exiger; on y voit même des tas de fumier.

Mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que, malgré des plaintes répétées, la police continue à tolérer, même dans plusieurs rues de la ville, des établissements honteux, dont le nombre va toujours croissant. L'intérêt des mœurs publiques, la santé des étrangers qui affluent à la foire, et l'impossibilité de prévenir des vols devenus communs depuis trois ans, tout se réunit pour demander la cessation d'un pareil état de choses.

Ces jours derniers, un enfant d'environ douze ans s'est laissé tomber dans le Rhône, à côté du bateau à vapeur; aussitôt un homme s'est précipité dans l'eau tout habillé, au péril de sa vie. Il a eu le bonheur de le sauver. (Gazette du Bas-Languedoc.)

Le conseil-général de l'Ardèche nous a enfin initiés à ses travaux. Les procès-verbaux des séances de la session de 1837 ont été publiés. Cette résolution était convenable. Sous un gouvernement de publicité, quand les journaux nous instruisent, jour par jour, des travaux des chambres, il était étrange d'ignorer précisément les décisions de notre conseil-général sur des questions qui nous touchent plus immédiatement.

Le conseil-général a exprimé le vœu que M. le préfet se mit en mesure de proposer, à la nouvelle session, le classement de nouveaux chemins de grande vicinalité. (Courrier de la Drôme et de l'Ardèche.)

COURS DES SOIES DE LA DROME ET DE L'ARDECHE.

Le marché de Romans du 13 courant a été très-calme pour les affaires en soie; il s'y est fait peu d'affaires; les prix étaient tenus :

14 à 16 d. f. 26 à 28 soies ordinaires, paquetailles.

12 à 14 d. f. 28 à 30

Le marché d'Aubenas du 14 courant a été très-actif; il s'y est fait des affaires; le cours était le même qu'au marché précédent :

10 à 12 d. f. 28 à 30 soies ordinaires.

9 à 10 d. f. 30 à 32 soies de Joyeuse.

10 à 12 d. f. 35 à 36 filature d'ordre 4/5 rocons.

9 à 10 d. f. 37 à 38 filature d'ordre de St-Jean 3/4 coc. (Idem.)

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Le premier début de Mme Josse-Ernest, si long-temps attendu, a eu lieu hier dans la *Lectrice* et dans *Une Dame de l'Empire*. Nous ne pouvons encore formuler un jugement bien précis sur le jeu de cette dame; ce que nous pouvons dire cependant, c'est qu'elle n'a été en butte à aucune marque d'improbation; elle a même été parfois applaudie.

Mme Josse était évidemment sous l'influence de la crainte pendant tout le premier acte; dans le second, elle était plus maîtresse d'elle-même, et par conséquent elle a produit des impressions plus favorables.

Nous avons trouvé dans la diction de Mme Josse-Ernest quelques velléités de la vieille déclamation, et nous avons cru reconnaître que les sentiments qu'elle exprimait ne paraissent pas toujours de l'âme.

La pièce a été jouée froidement, languissamment; pourquoi? La *Lectrice* a eu cependant de beaux succès au Gymnase, et est appelée à en avoir d'autres.

Le rôle d'*Une Dame de l'Empire* nous paraît peu en harmonie avec l'emploi de Mme Josse-Ernest, et avec ses moyens elle aurait pu faire un meilleur choix. Elle a été cependant applaudie. Mais pour nous, ce n'est pas dans Mme Gorju que nous pourrions l'apprécier, et bien juger le naturel de son talent.

On lit dans le *Patriote de Châlons* :

Notre population, j'entends celle qui a des loisirs et du confort, s'est précipitée hier dans notre salle de spectacle, entraînée qu'elle était par la représentation pyramidale de la Juive, et ne se rebutant pas contre 25 degrés de la chaleur d'un mois révolutionnaire, combinée avec celle d'un lustre prodigieux.

Il faut le dire, et c'est tout ce que nous pouvons dire pour aujourd'hui, rien n'a manqué, dans cette grande solennité, aux émotions que chacun s'était promises, car jamais spectacle plus brillant n'avait encore été donné dans notre cité.

Mlle Toméoni, première cantatrice du théâtre de Lyon, Mme Dubousson, M. Alexandre, ont été applaudis avec transport, et les chœurs se sont distingués par un ensemble qui fait honneur au maître qui les dirige. L'orchestre, composé de MM. les membres de la société philharmonique, a dû recueillir avec une vive satisfaction le prix de son dévouement studieux au succès de ce beau spectacle.

La société des gens de lettres, dont nous avons déjà parlé, continue d'exercer ses ridicules prétentions.

Comme nous l'avons dit, c'est de l'argent qu'il faut à la société des gens de lettres, et de l'argent prélevé n'importe comment sur la presse en général et sur la presse départementale surtout; or, il n'y a qu'une petite difficulté, c'est que la presse départementale ne veut rien lui donner. Cependant, messieurs de la société des gens de lettres sont de bonnes gens; ils nous offrent toutes sortes de facilités, et il faut que nous soyons bien ingrats pour ne pas reconnaître le soin avec lequel ils s'empressent d'alléger l'impôt arbitrairement établi par eux sur les emprunts que nous pourrions faire à leurs journaux favoris.

Une circulaire nous apprend aujourd'hui qu'il nous sera permis d'acquiescer le prix des articles ou fragments d'articles reproduits, en insertions dans nos journaux, insertions qui nous seront fournies par MM. les courtiers d'annonces de la capitale; ainsi, pour nous, point de déboursés à faire. Merci, merci, messieurs de la société des gens de lettres; nous ne méritons point cette bienveillante sollicitude : vous n'aurez ni notre argent ni nos insertions.

Puisque nous parlons à la société des gens de lettres, qu'un journal mal appris à l'inconvenance d'appeler la société des loups-cerviers de la littérature, nous la priions humblement, et cela pour notre instruction, de prouver la légalité de son existence. La société des gens de lettres est évidemment une SOCIÉTÉ ANONYME, fondée pour faire le commerce des feuilletons, c'est-à-dire des articles primitivement insérés dans les publications périodiques auxquelles ses membres appartiennent, reproduits en tout ou en partie par d'autres journaux, et tarifés à tant la ligne, suivant la qualité plus ou moins bonne de la marchandise. Or, d'après l'article 37 du code de commerce, NULLE SOCIÉTÉ ANONYME NE PEUT EXISTER QU'EN VERTU D'UNE APPROBATION.

Que la société des gens de lettres commence donc par publier l'ordonnance royale qui l'autorise. Tant que cette publication ne sera pas faite, la société des gens de lettres ne pourra être considérée que comme société illicite, conséquemment sans qualité sans portée, et toutes ses prétentions tomberont dans le néant.

Si la société des gens de lettres voulait se constituer légalement, il est à espérer que le gouvernement ne lui donnerait pas l'autorisation nécessaire; et si cette autorisation, contre toute attente, était accordée, la presse départementale, qu'on voudrait rendre ainsi victime d'un odieux monopole, saurait bien s'y soustraire et en faire repentir ses auteurs.

Voilà pour le moment tout ce que nous pouvons répondre à la circulaire précitée. (National de l'Ouest.)

Paris, 18 juillet 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Avant-hier 16, le ministre de la guerre a présenté au roi un travail d'avancements et de mises en retraite. Ce travail a fait supposer à un terme plus rapproché aux couches de la reine présumptive; mais nous avons lieu de croire qu'il y a une autre cause, et que l'on a demandé au général Bernard l'exécution la plus large de l'ordonnance du 18 mars, dans la prévision de ne pas avoir si bon marché de la complaisance de son successeur. Par les ordonnances nouvelles, tous les cadres de l'armée seront remplis, et les nouveaux titulaires n'auront au moins de deux ans aucune demande à faire valoir. Cette mesure donnera vingt-cinq colonels d'infanterie et sept de cavalerie aux vingt-quatre maréchaux-de-camp qui manquent, et quarante-huit qui seront mis à la retraite; on pourvoira par un nombre égal d'avancements dans les rangs des dévouements et des services de cour. Cinq lieutenants-généraux seront créés et dix-huit mis à la retraite.

Il paraîtra étrange que la prérogative se montre si jalouse de l'usage de son droit en présence du projet de loi qui doit fixer, à la prochaine session, le cadre de l'état-major de l'armée; mais il faut des hommes à soi...

— On assure que M. Dupin vient d'être honoré d'un autographe royal qui le rappelle de ses champs à Paris et le condamne à venir assister aux couches de la duchesse d'Orléans. Ces couches, au dire de tous les gens de la Faculté, auront lieu dans les trois derniers jours du mois.

Cette situation de la duchesse est devenue une sorte de bonne fortune pour autoriser la suppression des visites officielles et la réforme d'une partie du programme des fêtes. Il paraît que le mariage des jeunes filles est ajourné, et que les réjouissances seront renvoyées et confondues avec celles du baptême du nouveau rejeton de la dynastie d'Orléans. Les illuminations des édifices publics et les mâts des Champs-Élysées seront les seuls témoins qui accuseront le souvenir de la révolution de juillet.

On croit aussi M. Dupin mêlé aux nouvelles mystifications ministérielles. M. Humann, invité à se rendre à Paris, n'est pas, dit-on, pressé de céder aux conseils qui lui montrent le cabinet en dissolution.

— On s'est beaucoup occupé ce matin du ministère dans les chancelleries ainsi que dans les cabinets d'affaires et dans les salons où l'on reçoit le matin. Partout on répétait comme un trait charmant le mot du roi : *M. Molé a fait son relais*. Mais toutefois le président du conseil ne prétend pas rentrer tranquillement à son gîte; de nouvelles forces le poussent à doubler la course et à faire encore une autre session. Aussi se donne-t-il un mouvement extrême pour se maintenir en selle. Il paraît que M. Montalivet en fait autant, et que l'un et l'autre regardent la dissolution de la chambre comme une nécessité. L'opinion en sait assez aujourd'hui sur les espérances qu'il peut fonder sur elle pour être cette fois de l'avis du cabinet et applaudir à un appel au pays.

— Les deux seules personnes blessées un peu sérieusement dans l'incendie du Vaudeville sont un charpentier et un soldat de la ligne. On frémit en songeant aux malheurs qui seraient arrivés inévitablement si le feu n'avait éclaté en plein jour. C'est, dit-on, l'atelier du décorateur Coutant qui a été le premier foyer de l'incendie. Aujourd'hui les débris fument encore; mais il n'existe plus aucun danger. M. Dormeuil, directeur du théâtre du Palais-Royal, s'est empressé, dit-on, d'offrir sa salle aux malheureux artistes du Vaudeville.

On assure, en outre, que les directeurs du Vaudeville sont en instance auprès de M. de Montalivet pour obtenir l'autorisation de donner des représentations aux Champs-Élysées, à l'instar du cirque de Franconi.

— Le Théâtre-Italien a été brûlé le 16 janvier, le Vaudeville l'a été le 16 juillet, tous deux à six mois de distance jour pour jour. On a remarqué encore que le Théâtre-Italien a pris feu pendant une représentation de *Don Juan*, et que le Vaudeville a été consumé le jour même où l'Opéra avait donné *Don Juan*. On serait tenté de croire que le chef-d'œuvre de Mozart exerce une influence fatale sur les théâtres.

— Les ruines du théâtre du Vaudeville fumaient encore ce matin; mais le feu n'avait plus aucune activité, et il n'existait aucun danger. Les pompes continuaient cependant à jouer sur les décombres. Une foule considérable a été attirée sur les lieux pour examiner les restes de cet édifice. Un détachement de troupes de ligne est stationné sur les lieux pour maintenir la multitude et empêcher le désordre. La place du Palais-Royal est encombrée de meubles à moitié brûlés, de charpentes, et de tout ce que l'on peut sauver des ruines de l'incendie.

On continue l'enquête judiciaire sur les causes qui ont pu amener ce désastre; mais jusqu'à ce moment on n'a pas pu remonter d'une manière certaine à l'origine du feu. Deux personnes attachées au théâtre ont été arrêtées.

On dit que les artistes du théâtre incendié ont obtenu de M. de Montalivet l'autorisation de jouer dans la salle Molière, qui est abandonnée depuis long-temps, et qui sert en ce moment de salle de danse. Elle est aussi grande que l'était le Vaudeville, et elle pourrait très-bien servir provisoirement jusqu'à ce que l'on eût construit un nouveau théâtre.

— Hier soir, à minuit, ont expiré les trois jours de délai après lesquels il n'est plus possible au condamné Jadin de se pourvoir en cassation. Jadin a constamment refusé de signer le pourvoi que lui présentait son défenseur. En conséquence, l'exécution de l'arrêt de la cour d'assises du 13 de ce mois, qui condamne Jadin à la peine de mort, est maintenant remise à la diligence du procureur du roi.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Le brick de l'état le *Bisson*, parti de Rio-Janeiro le 21 mai et arrivé dernièrement à Brest, apporte de Rio-Janeiro des lettres qui annoncent que le 20 mai un envoyé du gouverneur Rosas avait fait connaître à l'amiral Leblanc l'acceptation des conditions du traité que le gouvernement argentin avait d'abord repoussées. »

« Les dernières nouvelles de Buenos-Ayres parvenues en France par voie de Rio-Janeiro rapportent même que, par suite de l'adhésion de Rosas aux propositions de l'amiral Leblanc, les hostilités du blocus avaient été suspendues. »

« Dans la position désespérée où se trouvait la place de Buenos-Ayres, cette issue toute pacifique n'était pas difficile à prévoir, et le gouverneur Rosas, qui moins qu'aucun autre pouvait se faire illusion sur les suites de sa résistance, aurait peut-être dû s'épargner l'inutilité et le ridicule des proclamations belliqueuses dont il lui a plu de remplir, pendant le blocus, les journaux rédigés sous sa dictée. »

On lit dans la même feuille :

« Le prince de Joinville ne débarquera pas au Havre, comme on l'avait annoncé hier. Le prince, après s'être rendu de Brest à St-Malo, où devait le rejoindre le steamer le *Tonnerre*, est parti de cette dernière ville pour Paris. »

Faits Divers.

RÉVÉLATIONS. — Le pouvoir n'aura pas beaucoup à s'applaudir des hostilités qu'il a ouvertes contre le *Temps*, si elles doivent provoquer beaucoup d'indiscrétions semblables à celles que ce journal contient aujourd'hui. En les reproduisant, nous n'avons pas besoin de signaler la conséquence naturelle qui ressort de tous ces aveux, dont s'emplissent depuis quelques jours d'anciens journaux ministériels; chacun apercevra facilement avec quelle sincérité l'opposition fut accusée ou d'inexactitude ou de calomnie, alors qu'elle signalait les faits ou les tendances sur lesquels tous les témoignages se réunissent maintenant.

« Qu'est-ce qu'a signifié la politique de conciliation? Voici ce qu'un personnage fort au courant répondait sur cette question : « Il n'y a pas eu de politique de conciliation. Ce n'a été qu'un temps d'arrêt dans un système immuable. »

« A ce propos, on racontait quelques anecdotes des premiers temps de la monarchie de 1830. Personne n'a oublié qu'à cette époque l'opinion publique, le ministère, et par dessus tout le roi, tout frais élu, étaient fougueusement propagandistes. On croyait que c'était une nécessité de position. Aussi faisait-on appel à tous les fauteurs de propagande révolutionnaire. »

« Ce système fut discuté dans de très-longues entretiens avec M. de Talleyrand, qui le combattait à outrance. On assure qu'une de ces conversations se termina à peu près comme il suit : — Soyez, dit le prince, soyez Bourbonnien le plus que vous pourrez. — Croyez-vous donc, reprit l'interlocuteur, que ce soit une manière certaine de réussir? — Je ne dis pas cela, répondit M. de Talleyrand, mais c'est la chance la plus durable. »

« Et la chance a été suivie, et la chance dure encore. »

« M. de Talleyrand était le plus persévérant promoteur de cette politique qu'on appelle juste-milieu, et qui est arrivée à n'être rien moins que juste et rien moins qu'un milieu. »

« Lorsque M. de Talleyrand, nommé ambassadeur à Londres, se rendait pour la première fois à son poste, forcé de s'arrêter quelques instants à Calais, il y fit rencontre d'un personnage très-capable et très-bien placé, qui revenait d'Angleterre. Le nouvel ambassadeur de la révolution de juillet n'était que fort peu rassuré sur l'accueil réservé à ce qu'il allait représenter. Il fit donc au délégué cicerone que le hasard lui donnait force questions sur les dispositions de la noblesse anglaise. Les renseignements fournis n'étaient pas satisfaisants, et pour résumer l'opinion du grand monde politique sur la royauté de juillet : « Tenez, prince, lui dit son interlocuteur, on pense qu'il est impossible, comme on le disait... chez le duc de Wellington, de gouverner la France avec des salons crottés. — Oh! si ce n'est que cela, fit le prince avec son impassibilité habituelle, j'ai mission de leur dire que nous les décrotterons. »

« Être Bourbonnien le plus possible et décrotter les salons, voilà la politique conseillée par M. de Talleyrand. »

EXÉCUTION A ANGERS. — Hier matin, à huit heures, a eu lieu, sur la place du Champ-de-Mars, l'exécution du Polonais Edouard Ancilewicz. Cet homme, dont le crime ne pouvait être pardonné ici-bas, avait, jusqu'au dernier moment, cru avec une ferme confiance à l'efficacité de sa demande en commutation. Il a fallu que le prêtre, deux heures avant la mort, vint, avec la douceur, l'abnégation et la fermeté évangéliques, annoncer au condamné qu'il était temps de songer à Dieu. L'horrible toilette s'est faite, supplice moral plus atroce peut-être que celui de l'échafaud, et d'autant plus grand que, tandis qu'il s'opère, le condamné est livré aux seuls bourreaux, et par conséquent à toutes les faiblesses de la nature.

La confession a succédé; Edouard a maudit son crime, a parlé de sa patrie, de sa famille, des choses qu'il allait quitter. Il a dit adieu à tout; et, la tête cachée sous l'aube sacerdotale, s'est tourné vers la vie éternelle. Sa dernière pensée a été une pensée de bien. Il a détaché une de ses boucles d'oreilles, et a prié M. Morel, son confesseur, de la faire vendre au profit des prisonniers. La foule était immense au pied de l'échafaud; ouvriers, femmes, enfants, tous s'y pressaient.

Quand donc, en admettant que la peine de mort ne doive pas encore être rayée de notre code pénal, le peuple comprendrait-il que les derniers moments de celui que la société frappe doivent être un sujet de deuil pour tous, et non l'objet d'une froide et barbare curiosité? (Journal de Maine-et-Loire.)

Décès des 18 et 19 juillet.

Jean-Antoine Cateland, fils de Pierre-Antoine, 10 ans, menuisier, rue Laurencin, 1. — Madeleine Ballay, fille de défunt, 76 ans, blanchisseuse de dentelles, grande rue Longue, 1. — Marie-Joséphine-Henriette Groynier, femme Monin, 24 ans, professeur d'histoire au collège royal de Lyon, y demeurant. — Marie-Cordelet Reynard, veuve Baptandier, 52 ans, lingère, rue de la Monnaie, 8. — Hôpitaux, 15. — Enfants au-dessous de sept ans, 7.

AVIS.

COMMISSION DU BAZAR LYONNAIS.

La commission du Bazar lyonnais a l'honneur d'annoncer au public que le tirage au sort ayant eu lieu le 10 du courant, jour auquel il avait été fixé, il se trouve encore un très-grand nombre de lots qui n'ont pas été retirés parmi lesquels il en est de très-précieux.

En conséquence, les porteurs de billets sont priés de vérifier sur la liste, affichée au palais Saint-Pierre, quel a été leur sort, et de retirer au plus tôt les objets qui leur seraient échus.

La commission a fixé jusqu'au 31 du courant pour la remise des lots gagnés; passé ce délai, elle avisera au moyen de tirer parti, dans l'intérêt de l'œuvre, de ceux qui n'auraient pas été réclamés.

Le secrétaire du Bazar,
COCHET.

MM. POURRAT FRÈRES, éditeurs à Paris, publient avec deux personnes UNE HISTOIRE DE FRANCE, CONTINUÉE JUSQU'EN 1830, et ornée de 50 gravures sur acier. Elle paraîtra rapidement, en petites livraisons à 25 centimes et en volume grand in-8° sur jésus-velin. On connaît l'exactitude de ces éditeurs à bien fournir les ouvrages qui portent leur nom; et l'on sait que leurs collections de gravures sont les plus belles qui existent. Le siège de la publication est à Paris, n° 38 bis, rue Neuve-Vivienne.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Samedi 21 juillet 1838. — Deuxième début de Mme Josse. — 1° ARTHUR, vaud. — 2° LA GRANDE DAME, vaud. — 3° QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MOUTONS, vaud. — Six heures 1/2.

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 20 juillet 1838. — 1° TARTUFE, comédie. — 2° LA VESTALE, opéra. — Sept heures.

BOURSE DE PARIS DU 18 JUILLET.

Cinq pour cent	111 35	111 40	111 50	111 20
— fin courant.	111 40	111 40	111 45	111 50
Quatre pour cent	102 80			
Trois pour cent.	80 85	80 80	80 75	80 80
— fin courant.	80 85	80 90	80 75	80 80
Rentes de Naples	99 15	99 15	99 15	99 15
— fin courant	99 20	99 20	99 20	99 20
Caisse hypothécaire	802 50			
Emprunt d'Haïti	560			
Actions de la Banque	2395			
Quatre Canaux	1250			

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

JOURNAL-ÉCHANTILLON.

PARAISANT TOUS LES MOIS A PARTIR DE JUILLET 1838.

Un cahier volumineux tout rempli d'échantillons d'étoffes façonnées en tous genres, chinés, soieries, brochés, rubans, indiennes, percales et mousselines imprimées, gazes et mousselines brochées, etc., choisis parmi les plus jolis des- sins des principales maisons de Paris.

Quelques fabricants ont seuls le privilège de recevoir, dans leur nouveauté, les échantillons des articles préférés par la mode du jour. Ce privilège, qui ne s'obtient que par de grands sacrifices d'argent, est aussi nuisible aux fabricants qui n'en jouissent pas et dont les dessins sont ainsi livrés à la connaissance de quelques confrères, qu'il est profitable à ces derniers en les mettant à même de suivre le goût du moment, d'imiter les articles les plus recherchés et de prévoir avec chances de succès la mode qui va venir.

Le Journal-Echantillon égalisera la position des fabricants en donnant à tous les mêmes moyens de se tenir au courant de la nouveauté. — Les étoffes qui le composeront seront achetées par une personne parfaitement placée pour savoir ce qui peut servir aux fabricants et aux dessinateurs. — Le nombre des abonnés est, dès à présent, assez grand pour que l'existence de la publication soit assurée et pour que les étoffes soient achetées en pièces.

Le Journal-Echantillon n'a aucuns frais de timbre, de rédaction, d'impression ni d'administration à payer; tous les produits de l'abonnement sont employés à la seule chose utile pour le fabricant, les échantillons.

Prix d'abonnement: 3 mois, 30 FRANCS. (On souscrit à partir de juillet 1838.)

A Paris, chez Aubert et Co, éditeurs, galerie Véro-Dodat; à Lyon, chez Gagnieur-Philippon, rue Puits-Gaillet, n° 13. — Chez tous les libraires et maîtres de poste.

Les grandes messageries font les abonnements sans frais.

(7054)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1106) Lundi prochain vingt-trois du courant, à neuf heures du matin, sur la place du Pont de la Guillotière, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, balances, horloge, garde-manger, tables, chaises, quinquet, chandeliers, etc.

(1671) VENTE

PARDEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE LYON, le 1838

A l'audience des criées dudit tribunal du samedi vingt-un juillet courant,

D'une maison située à Lyon, place Grôlier et rue de Fleurieu, où elle porte le n° 6; elle a été estimée par les experts à la somme de 46,500 fr.; elle dépend de la succession de François-Marin Delagüize.

S'adresser, pour les renseignements, à M^{es} Phélip, Gonon, Deblesson, Brun et Leguillier, avoués, à Lyon.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(7048) A VENDRE A L'AMIABLE,

Pour cause de décès d'un fils qui devait succéder à son père,

Un vaste établissement, situé à Montmerle, sur les bords de la Saône, très-avantageusement connu, et tenu de père en fils, depuis plus d'un siècle. Il se compose de trois belles fabriques de chaux, de plâtre et de tuiles, toujours en pleine activité, et d'un immense chantier, pour le commerce des bois, tels que chêne et sapin. Il y a de grands bâtiments, logement pour les ouvriers à prix fait, et maison de maître.

On donnera toutes facilités pour les paiements, cinq ans ou dix ans.

S'adresser à M. Nicolas Corcomay dit Cariat, à Montmerle, propriétaire de l'établissement, ou à M^e Pallière, notaire audit lieu.

ANNONCES DIVERSES.

(4986) A VENDRE. — Une jolie propriété d'agrément et d'un revenu, rue Cléberg, près Fourvières et l'Antiquaille.

S'adresser à M. L. Mantel, rue Trois-Carreaux.

(2034) A VENDRE. — Un cabinet de lecture, composé des meilleurs ouvrages de la littérature moderne, ayant une belle clientèle, et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à M. Fournel, arbitre de commerce, place du Concert, n° 5, d'une heure à trois.

(4987) A VENDRE. — Quatre belles laurèlles doubles avec leurs caisses.

S'adresser à M. Pointe, traiteur, aux Brotteaux, au coin du Jeu-de-Boules et de la rue Du Guesclin, en face de la brasserie.

(4992) A VENDRE pour cause de départ. — Deux chevaux à deux fins, avec une voiture légère, à quatre roues, et harnais, le tout en bon état.

S'adresser hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour.

(4992) Il a été perdu, le 11 juillet, dans l'intérieur de la ville, un portefeuille dans lequel se trouve un bail d'une carrière de pierres et divers autres papiers.

Bonne récompense à ceux qui le rapporteront au bureau du journal.

PAQUEBOT A VAPEUR

Entre Le Havre, Elsenour, Copenhague et Saint-Petersbourg.

LE PARIS, du port de 600 tonneaux, qui a fait des preuves sur la ligne du Havre à Hambourg, partira pour les destinations ci-dessus, sous le commandement du capitaine DELARUE. Ce superbe paquebot, muni d'une machine anglaise, à basse pression, de la force de deux cents chevaux, d'une marche supérieure, a des emménagements spéciaux et élégants pour de nombreux passagers.

Les départs du Havre auront lieu :

Les 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre 1838.

Les départs de St-Petersbourg :

Les 15 août, 15 septembre et 15 octobre 1838.

Prix du passage, nourriture comprise :

Premières places pour ST-PETERSBOURG, 400 f.; deuxièmes, 300 f.

Premières places pour ELSENEUR et COPENHAGUE, 225 f.; deuxièmes, 175 f.

Les enfants au-dessous de dix ans ne paieront que moitié.

S'adresser pour fret et passage :

Au Havre, à M. PH. ALBRECHT, directeur, et à M. GODE-FROY fils, courtier.

A Paris, à M. TOM ALBRECHT, rue St-Honoré, 383.

A St-Petersbourg, à MM. Riva et Comp.

A Copenhague, à MM. Fiedler et Co.

A Elsenour, à MM. Petit et Co.

PAQUEBOTS A VAPEUR

ENTRE LE HAVRE, HAMBURG ET ROTTERDAM.

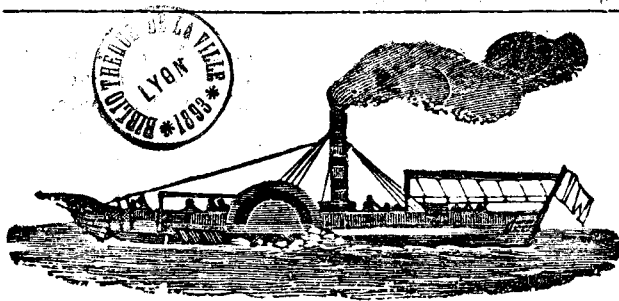
Les départs du HAVRE pour HAMBURG auront lieu dans le courant de juillet, tous les samedis.

Premières, 180 f.; — secondes, 130 f., nourriture comprise.

Les départs pour ROTTERDAM, les 10, 20 et 30 juillet.

Premières, 70 f.; — secondes, 45 f., nourriture comprise.

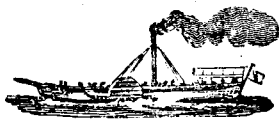
(644 — 3263)



FOIRE DE BEAUCAIRE.

LES BATEAUX A VAPEUR de la compagnie de l'Aigle partiront pour VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE et ARLES, les 17, 20, 23 et 29 juillet, à cinq heures du matin, de la chaussée Perrache.

Les bureaux sont situés quai de Retz, n° 45. (2035)



AVIS.

A partir du 19 courant, vu les basses eaux, le bateau en fer le Papin n° 1 partira à cinq heures précises du matin pour Chalon. (4988)

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces pastilles, timbrées du mot Vichy, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte.)

Chez MM. les pharmaciens suivants : Vernet, place des Terreaux, 15, à Lyon; Deschamps, rue St-Dominique, idem; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Ricart, à Grenoble; Trouillet, à Vienne; Brossat, à Bourgoin. (653 — 3221)

Bandages herniaires,

A RESSORTS ÉLASTIQUES, A VIS DE PRESSION ET A CHARNIÈRES OU BRISURES DROITES OU INCLINÉES,

Inventés et perfectionnés par Wickham et Hart, brevetés, rue Saint-Honoré, n° 257, près de celle de Richelieu, à Paris.

Ces bandages sont propices pour toutes sortes de hernies, s'ajustent d'eux-mêmes et se portent sans sous-cuisses et sans fatiguer les hanches en aucune manière. On en trouve un grand assortiment chez M. Bianchi, bandagiste, rue de la Préfecture, n° 1, à Lyon, et à St-Etienne, rue de For, n° 7. Pour s'en procurer par lettres, on doit envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de chaque hernie. Les prix sont modérés. (Affranchir les lettres.) (7053)

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute écrevie ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)